

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 3 octobre, 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 3 OCTOBRE 2017 À 19H33, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. OTA HORA, MAIRE.

Sont présents : MICHEL COLLIN
PAMELA LACHAPELLE
SANDRA LACHARITY
KEVIN MOLYNEAUX
TANYA GABIE
KIM CUDDIHEY-PECK

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-10-298 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

1.2 **Rapport du maire**

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 1.6 Procès-verbal de la séance extra ordinaire du 25 septembre 2017
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Adoption - règlement numéro 2017-010 règlement abrogeant et remplaçant tout règlement antérieur concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
- 1.12 Dépôt d'une lettre dans le dossier de la C.M.Q. - 66356
- 1.13 Club des petits déjeuner – École Queen Elizabeth

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

3.1 Camion de déneigement

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Renouvellement du contrat de vidange des boues septiques

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Appui Gîte du passant (B&B)

6.2 Clôture - 393 Route 105

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2017-10-299

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.14 **MODIFICATION SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**
- 1.15 **JOUR DU SOUVENIR**
- 3.2 **TECQ 2014-2018 - APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR L'ANNÉE 2017**
- 3.3 **CHEMIN VAIL**
- 3.4 **SCHÉDULE DE LA NIVELEUSE**
- 8.1 **SUIVIE**

ADOPTÉE

2017-10-300
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Sandra Lacharity et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10-301
1.6

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10-302
1.7

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de août 2017, totalisant les montants suivants :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Salaires nets | 30 758,65 \$ |
| Remises provinciales | 8 127,26 \$ |
| Remises fédérales | 2 944,92 \$ |
| Remises du Régime de retraite | 2 299,96 \$ |

ADOPTÉE

2017-10-303
1.8

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Michel Collin
APPUYÉ par Pamela Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de août 2017 totalisant un montant de 83 606,01 \$.

ADOPTÉE

2017-10-304
1.9

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Michel Collin
APPUYÉ par Pamela Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de août 2017 totalisant un montant de 40 199,50 \$. Incluant les remises.

2017-10-305
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt,
Secrétaire-trésorier et directeur général**

2017-10-306
1.11

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-010 RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR CONCERNANT LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-010

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR CONCERNANT LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c E-2.2) et le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Michel Collin, **APPUYÉ** par Sandra Lacharity et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

QUE : Le présent règlement numéro **2017-010** soit adopté et abroge toute la réglementation municipale antérieure.

**SECTION 1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

1. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

2017-10-307
1.12

DÉPÔT D'UNE LETTRE DANS LE DOSSIER DE LA C.M.Q. - 66356

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement reçu une copie et pris connaissance de la lettre dans le dossier de la C.M.Q. – 66356;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de cette lettre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu

QUE le conseil accepte le dépôt de cette lettre.

ADOPTÉE

2017-10-308
1.13

CLUB DES PETITS DÉJEUNER – ÉCOLE QUEEN ELIZABETH

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity
APPUYÉ par Kevin Molyneaux
Et résolu

QUE le conseil offre à l'école Queen Elizabeth le sirop d'érable pour le Club des petits déjeuners pour l'année scolaire 2017-2018 au coût de 360 \$ et que le chèque soit faite à Cabane à sucre La Coulée.

ADOPTÉE

2017-10-309
1.14

MODIFICATION SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity
APPUYÉ par Pamela Lachapelle
Et résolu

QUE le conseil reporte la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2017 au 14 novembre 2017 à 7h30 et qu'un avis public soit publié

ADOPTÉE

2017-10-310
1.15

JOUR DU SOUVENIR

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Kim Cuddihey-Peck
Et résolu

QUE le conseil célèbre le jour du souvenir le 10 novembre 2017 pour coïncider avec les élèves de l'école Queen Elizabeth.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2017-10-311
3.1

CAMION DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ par Kevin Molyneaux
APPUYÉ par Sandra Lacharity
Et résolu

QUE le conseil publie un appel d'offre par invitation pour l'achat d'un camion de déneigement usagé avec les critères suivants :

**Boîte 4 saisons de 14 pieds,
Moteur Diesel Cummings 10.8 litres et plus
Transmission Eaton Fuller 8II Manuel
Aile de côté et pelle avant démontable
Essieux avant 16 000 à 20 000 livres
Essieux arrière 40 000 à 46 000 livres
Vérification mécanique par le ministère des Transports
Livraison incluse dans le prix
Sous le seuil de 99 999,99 \$ incluant toutes taxes applicables**

DE plus à la fermeture des soumissions, le conseil mandate le directeur général d'octroyer l'achat du camion de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, qu'un rapport d'ouverture des soumissions soit soumis au conseil avec tous les détails du camion.

DE plus que le conseil mandate le directeur général de signer tous documents pertinent à l'achat, auprès du concessionnaire, la SAAQ et l'assurance pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-10-312
3.2

TECQ 2014-2018 - APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QU'une programmation de la TECQ 2014-2018 fut adoptée par le conseil par sa résolution N° 2015-10-250;

ATTENDU QUE le conseil doit approuver les dépenses suites à la réalisation des projets identifié dans sa programmation dont le remboursement est demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Collin, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés tel qui appert dans la programmation TECQ 2014-2018 au Sommaire des coûts des travaux du MTQ pour le projet N° 4 Chemin Martindale et le projet N° 7 Chemin Mulligan Ferry au montant de 80 832 \$ et Travaux priorité 4, infrastructures municipales provenant des coûts des travaux du MAMOT pour un montant de 69 192 \$ pour un grand total de 150 024 \$,

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses et que le dossier de vérification a été constitué.

DE PLUS, La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

3.3 CHEMIN VAIL

Le creusage de fossé n'étant pas terminé, que cette ouvrage soit ajouté à la programmation et d, en aviser le superviseur de la voirie.

3.4 SCHÉDULE DE LA NIVELEUSE

L'horaire de la niveleuse soit maintenu et que les données sont disponibles auprès du superviseur de la voirie.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

**2017-10-313
4.1**

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VIDANGE DES BOUES SEPTIQUES

ATTENDU QUE le contrat de vidange des fosses septiques avec Épursol d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le contrat est renouvelable à la seule discrétion de la municipalité selon les mêmes modalités et conditions, pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Kevin Molyneaux et résolu,

QUE le conseil veut renouveler selon les mêmes modalités et conditions, pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, de transmettra un avis écrit de renouvellement à l'adjudicataire, au moins 90 jours, avant l'expiration du terme initial du contrat.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**2017-10-314
6.1**

APPUI GÎTE DU PASSANT (B&B)

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie
APPUYÉ par Michel Collin
Et résolu

QUE le conseil appui la demande pour un Gîte du passant qui sera situé au 312 Route 105 dans la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

**2017-10-315
6.2**

CLÔTURE - 393 ROUTE 105

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua reçoit une demande d'une contribuable pour défrayer les coûts de remplacement de sa clôture au coin du 393 Route 105 et chemin Willoughby en date du 23 août 2017;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua reçoit et prend acte du rapport détaillé et des photos prises par l'inspecteur en urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil prend particulièrement en compte la recommandation de l'inspecteur en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu

D'adopter les recommandations de l'inspecteur en urbanisme et de refuser les coûts de remplacement de la clôture au coin du 393 Route 105 et chemin Willoughby.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

8.1

SUIVIE

Différent sujets pour les suivies ont été abordés

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-10-316

10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity

APPUYÉ par Pamela Lachapelle

Et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h19.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire



Ota Hora,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Ota Hora, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».